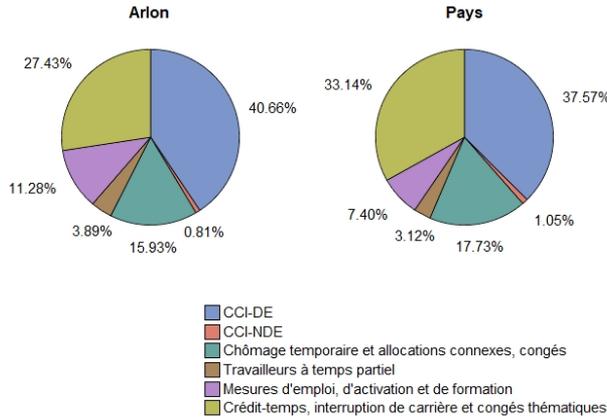


Entité: Arlon



Directeur: Dominique UMMELS
 Nombre d'agents: 61
 Nombre en équivalents à temps plein: 52

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	191.457	2,6
Assurés contre le chômage (2)	102.586	2,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	58.793	1,7
Taux du chômage (4)		6,1

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Ocrot du droit aux allocations (dossiers introduits)	44.158	2,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.386	3,7
Dossiers litiges achevés	3.309	3,4
Contrôles achevés	953	2,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.057	3,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	7	0,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	130,0	2,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	136,3	2,4
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	9,5	2,5
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,1	2,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	5.705	2,5	
		Après études	661	3,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	538	3,0	
		Chômage avec complément d'entreprise	78	1,4	
		Allocation de sauvegarde	27	1,2	
		Travailleurs d'arts	67	0,8	
		Hommes	3.854	2,4	
		Femmes	3.222	2,6	
		Chefs de ménage	1.501	2,0	
		Isolés	1.848	2,3	
		Cohabitants	3.727	2,9	
		Total	7.076	2,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	86	3,3
			Chômage avec complément d'entreprise	51	1,0
Chômeurs âgés	2		2,3		
Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	2		0,6		
Total	141	1,8			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	2.610	2,0		
	Parents d'accueil	12	2,9		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	125	4,5		
	Vacances jeunes	22	0,7		
	Vacances senior	1	0,8		
	Congés: soins d'accueil	1	0,6		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	654	2,8		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	20	5,3		
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	3	1,2		
	Total	677	2,9		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1.045	5,0	
		SINE	95	2,8	
	Mesures pour travailleurs	8	0,6		
	Mesures de formation	Formation professionnelle	540	2,6	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	266	3,2	
Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	9	0,7		
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		43	4,6	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.820	5,6	
		Sans allocations	32	3,9	
		Total	1.852	5,6	
	Crédit-temps	Avec allocations	856	1,0	
		Sans allocations	81	1,4	
		Total	937	1,0	
	Congés thématiques	Avec allocations	1.920	1,6	
		Sans allocations	66	1,6	
		Assistance médicale	50	0,3	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	1	0,5
		Congé parental	1.932	1,8
		Congé pour soins palliatifs	2	0,8
		Total	1.986	1,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		528	0,4
		Autres attestations	6.109	4,7
		Total	6.637	2,5

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).